

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Adopté

AMENDEMENT

N° CE1696

présenté par
M. Molac et M. Pellois

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 27, supprimer les mots :

« qu'il a lui-même acquis auprès d'un producteur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rectifie la rédaction imprécise de cet article relatif aux contrats de vente faisant désormais référence aux nouveaux indicateurs et permet de préciser que ces derniers circuleront en toute transparence d'un bout à l'autre de la chaîne des contrats.